



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

5 septembre 2019

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, MERLIOT, BELLON, LEMASSON, LE BOUILLE, BORG, DEVOS (représentant également M. GOBILLOT), BORDONNEAU, MULLER, JEHANNO, LEGNAME, RAIMBAULT, DELHOMME (représentant M. SY), SUDRE (représentant M. RUIZ)

Etaient Excusés : MM. SY (représenté par M. DELHOMME), SPAHIC, RUIZ (représenté par M. SUDRE), GOBILLOT (représenté par M. DEVOS)

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

15 membres sur 17 sont présents.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1 – Approbation des Procès-Verbaux des réunions des Comité Directeur du 18, 27 juin et du 22 juillet 2019.

Le Comité Directeur approuve le Procès-Verbaux des réunions des Comité Directeur du 18, 27 juin et du 22 juillet 2019.

2 – Financier

2.1 Arrêté des comptes de l'exercice 2018/2019

Le Commissaire aux Comptes valide sans réserve les comptes annuels qui sont arrêtés par le Comité Directeur pour l'exercice courant du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels ni au niveau des informations données dans le rapport de gestion ni dans les documents adressés au Comité Directeur.

Le bénéfice net comptable de l'exercice 2018/2019 s'élève à 223 435 euros.

Ces comptes seront soumis pour validation à l'Assemblée Générale de la Ligue Nationale de Basket le 27/09/2019.

2.2 Proposition Budget 2019/2020

Le Comité Directeur valide le budget proposé pour 2019/2020.

Celui-ci sera soumis pour validation à l'Assemblée Générale de la Ligue Nationale de Basket le 27/09/2019.

3 – Marketing, Communication, Evènementiel

3.1 Demande de dérogation maillot – UJAP QUIMPER

Le club sollicite une dérogation pour ses maillots domicile/extérieur pour la prochaine saison. En effet, il souhaite remplacer l'espace équipementier par un annonceur privé ou public.

Le groupe de travail a rendu un avis partagé.

Les membres du Comité Directeur acceptent la demande de dérogation pour la saison 2019/2020.

3.2 Demande de dérogation maillot – SLUC NANCY BASKET

Le club sollicite une dérogation pour ses maillots domicile/extérieur pour la prochaine saison. En effet, il souhaite faire figurer la mention « Grand Nancy » plutôt que « Nancy » comme Label Club.

Le groupe de travail a rendu un avis négatif.

Les membres du Comité Directeur acceptent la demande de dérogation pour la saison 2019/2020. Le Comité Directeur demande au groupe de travail de réfléchir à l'évolution de la place des collectivités compte tenu du transfert de compétences pour formuler une nouvelle charte adaptée à la réalité du terrain.

3.3 Demande de dérogation maillot – ORLEANS LOIRET BASKET

Le club sollicite une dérogation pour ses maillots domicile/extérieur pour la prochaine saison. En effet, il souhaite faire figurer la mention « Orléans Métropole » plutôt que « Orléans » comme Label Club.

Le groupe de travail a rendu un avis négatif.

Les membres du Comité Directeur acceptent la demande de dérogation pour la saison 2019/2020. Le Comité Directeur demande au groupe de travail de réfléchir à l'évolution de la place des collectivités compte tenu du transfert de compétences pour formuler une nouvelle charte adaptée à la réalité du terrain.

3.4 Modification du cahier des charges des Finales Jeep® ELITE

Une présentation des modifications du cahier des charges des Finales Jeep® ELITE pour la saison 2019/2020 est présentée au Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur approuvent l'ensemble de ces modifications.

Le cahier des charges des Finales Jeep® ELITE pour la saison 2019/2020 figure en pièce jointe.

4 – Direction des Opérations sportives

Pour rappel, à partir de la saison 2020/2021, la Jeep® ELITE sera constituée de 16 équipes et la PRO B de 20 équipes.

4.1 Formule de championnat 2020/2021

Deux formules de championnat, sont présentées et proposées au Comité Directeur :

-Option 1 : 1 montée / 1 descente : le 16^{ème} de Jeep® ELITE est relégué en PRO B et remplacé par le vainqueur des playoffs de PRO B.

-Option 2 : 1 montée et 1 descente + playoffs d'accession auxquelles est intégrée le 15^{ème} de Jeep® ELITE dont le vainqueur accède en Jeep® ELITE

Il est notamment précisé dans le cadre de l'option 2 que :

- Le 15^{ème} de Jeep® ÉLITE dispose de l'avantage du terrain durant toutes les rencontres de playoffs.
- Le 15^{ème} de Jeep® ÉLITE conserve les mêmes règles de participation que la Jeep® ELITE durant les playoffs PRO B.
- Les clubs de PRO B conservent les mêmes règles de participation que la PRO B durant ces playoffs.
- Les clubs de PRO B n'ayant pas de Centre de Formation Agréé pourront participer aux playoffs mais ne pourront pas accéder à la Jeep® ÉLITE s'ils ne disposent pas de Centre de Formation Agréé la saison de son accession.
- Si le vainqueur des playoffs voit son accession sportive refusée alors la priorité sera donnée aux clubs de Jeep® ÉLITE dans l'ordre du classement.

Le Comité Directeur décide de retenir la seconde option et de la soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale LNB du 27 septembre 2019.

4.2 Leaders Cup PRO B

Le Comité Directeur est informé que la phase de poule de la leaders Cup doit être abandonnée du fait du passage à 20 clubs en PRO B en 2020/2021.

Il ressort 2 pistes pour le maintien de cette compétition :

- Option 1 : Le premier et le second de la phase aller se rencontre directement en finale de la Leaders Cup le dimanche en lever de rideau de la finale de Jeep® ELITE.
- Option 2 : Les 4 premiers de la phase se rencontrent en ½ finale en Match Aller et Retour (1vs4 et 2vs3).

Les vainqueurs se rencontrent en Finale de la Leaders Cup le dimanche en lever de rideau de la Jeep® ELITE.

Le Comité Directeur décide de soumettre les deux options à l'Assemblée Générale LNB du 27 septembre 2019.

4.3 Demande de dérogation – Nantes Basket Hermine

Le club sollicite une dérogation à la charte terrain. En effet, le club souhaite appliquer un logo spécial dans le rond central pour une opération de promotion du basket à Nantes en marge de la Journée 1 de PRO B. 2 versions du logo sont présentées au Comité Directeur.

Le groupe de travail a rendu un avis favorable pour les deux versions.

Les membres du Comité Directeur acceptent la demande de dérogation pour la Journée 1 de PRO B.

4.4 Demande de dérogation – JDA Dijon Basket

Le club sollicite une dérogation à la charte terrain. En effet, il souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire exceptionnel d'un mois afin d'égrener le parquet et appliquer la différenciation de teintes de vernis entre la zone à 2 points et la zone à 3 points.

Le groupe de travail a rendu un avis favorable afin d'assurer le temps de séchage préconisé par l'applicateur Plastor.

Les membres du Comité Directeur acceptent la demande de dérogation pour la saison 2019/2020.

4.4 Label 2018/2019

Pour rappel, les clubs ayant été labellisés à l'issue de la saison 2018/2019 sont les suivants :



A ce titre, il est proposé une répartition financière, validée par le Comité Directeur.

5 – Juridique

5.1 Ordre du jour Assemblée Générale du 27 septembre 2019

Le Comité Directeur décide d'arrêter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019 suivant :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DE LA LNB
2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFBB
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES
4. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES DES 27 SEPTEMBRE 2018 ET 6 JUIN 2019
5. PRESENTATION DES CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR DE LA LNB
6. ELECTIONS (Liste des candidats jointe) : Election des membres du Comité Directeur de la LNB.
 - Election par l'Assemblée Générale d'1 représentant des clubs de PRO B
7. APPROBATION DU BILAN FINANCIER POUR L'EXERCICE 2018/2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT
8. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2019/2020

9. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018/2019
10. VOTE SUR LES FORMULES DE CHAMPIONNATS
11. QUESTIONS DIVERSES

5.2 Désignation des chargés d'instruction auprès de la CJDR

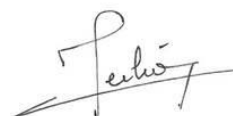
Il est proposé aux membres du Comité Directeur de nommer en tant que chargés d'instruction auprès de la Commission Juridique, de Discipline et des règlements :

- Walid BENAHMED (Juriste LNB)
- Etienne ROBERT (Juriste LNB)

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'approuver ces nominations.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**